Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260629-D2026290625-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/29/06/25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît ***à partir de 19h52***, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, MALIGE Sabrina, MARTIN Annie.

Procuration(s) : MICHEL Ellen à HÉRY Charlène, LE BRIS Philippe à PÉRON Matthieu, MALIGE Sabrina à ULLIAC Morgane, MARTIN Annie à VIANET Edith.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, MÉLIARENNE Hervé a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/06/2026
Convocation affichée le : 22/06/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le …..……
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

25- CONVENTION ENTRE L'ÉTAT, LA COMMUNE DE GOURIN ET L'ASSOCIATION AILES (ASSOCIATION POUR L'INCLUSION PAR LE LOGEMENT, L'EMPLOI ET LES SOLIDARITÉS) OUVRANT DROIT À L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT – FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS

Madame la Maire sollicite l'autorisation de signer avec l'État et AILES la convention visant à ouvrir le droit à l'aide personnalisée au logement (APL) au sein du foyer des jeunes travailleurs.
Cette convention est conclue pour une durée de 9 ans et expire le 31 décembre 2035. Elle prend effet à la date de sa signature.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260629-D2026290625-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

VU l'article L.353-2 du code de la construction et de l'habitation et portant sur les résidences sociales visées aux articles L.353-1, L.831-1 (5°) .

VU l'article R.832-20 du code de la construction et de l'habitation et ouvrant droit à l'aide personnalisé au logement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE madame la Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer avec l'État et l'Association pour l'Inclusion par le Logement, l'Emploi et les Solidarités (AILES) la convention visant à ouvrir le droit à l'aide personnalisée au logement (APL) au sein du foyer des jeunes travailleurs, pour une durée de 9 ans, avec effet à la date de sa signature. La convention expirera le 31/12/2035.

Fait à Gourin, le 29 juin 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
MÉLARENNE Hervé.

La Maire,
Bérangère FRITZ.